

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 18.104

L'An Deux Mille Dix-Huit, le 18 juillet, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 12 juillet 2018

DATE D'AFFICHAGE

Le 12 juillet 2018

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Didier QUENTIN, Mme Eva ROY, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Philippe CAU représenté par M. Jean-Paul CLECH
M. Jean-Michel DENIS représenté par Mme Annie CHABANEAU
M. Pierre PAPEIX représenté par Mme Dominique PARSIGNEAU
M. Yannick PAVON représenté par Mme Nelly SERRE
M. Thierry ROGISTER représenté par M. Gérard JOUY
Mme Marie-Claire SEURAT représentée par Mme BERGEROT

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : Mme Nancy LEFÈBVRE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 32

Mme Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : REQUALIFICATION DU PALAIS DES CONGRÈS DE ROYAN,
DÉPÔT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

RAPPORTEUR : Mme Marie-Noëlle PELTIER

VOTE : 5 abstentions
UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Par un courrier recommandé avec accusé de réception en date du 08 septembre 2017, la Ville de ROYAN a confié à l'équipe de l'ATELIER FERRET ARCHITECTURES, de BORDEAUX, la maîtrise d'œuvre pour l'opération de requalification du PALAIS DES CONGRES de ROYAN.

Le projet proposé montre une forte volonté de revenir au plus près de l'architecture d'origine, tant pour les façades extérieures que pour les aménagements intérieurs, revenant notamment à la forme elliptique de la salle Saintonge.

L'architecte a souhaité effacer le « Cube » en le transformant en deux parallélépipèdes transparents, avec pour fonction l'accueil d'expositions occasionnelles.

Pour valoriser ces volumes, la Ville a souhaité amender le projet par l'installation du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (C.I.A.P.) qui fait partie des obligations liées au label ville d'art et d'histoire : l'emplacement est idéal pour implanter cette structure en juxtaposition d'un bâtiment inscrit.

La maîtrise d'œuvre a donc été invitée à revoir son projet afin de répondre à cette demande dès l'Avant-Projet Sommaire (A.P.S.).

L'Avant Projet Définitif (A.P.D.) a été validé par un ordre de service n°3, transmis par courrier recommandé avec accusé de réception en date du 22 juin 2018, en tenant compte, notamment, de l'aménagement du C.I.A.P. ; le dossier de demande de permis de construire peut donc être établi par la maîtrise d'œuvre.

Le montant des travaux est porté à 5.393.750,00 euros Hors Taxes, soit 6.472.500 euros Toutes Taxes Comprises (TTC), hors aménagements spécifiques du C.I.A.P (scénographie).

Ce qui porte le coût global de l'opération à 7.600.000,00 euros toutes taxes comprises (TTC)

Pour ce projet, la Ville de ROYAN peut espérer obtenir les subventions suivantes :

- Etat Direction Régionale des Affaires Cultures (DRAC) : 30 %
- Région Nouvelle Aquitaine : indéterminé
- Département : 20 %

Il est donc proposé au Conseil Municipal, d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à faire procéder au dépôt du permis de construire qui permettra la requalification du Palais des Congrès de ROYAN, et de solliciter les subventions possibles pour financer le projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu la nécessité de déposer un permis de construire,
- Vu la nécessité d'obtenir des subventions pour financer l'opération,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à faire procéder au dépôt du permis de construire nécessaire au projet de requalification du Palais des Congrès de ROYAN,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à solliciter les demandes de subventions nécessaires au projet de requalification du Palais des Congrès de ROYAN et à signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 19 juillet 2018
Certifié Conforme

Pour le Maire,
Et par délégation,
Le Premier Adjoint,
Jean-Paul CLECH

Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS



REQUALIFICATION DU PALAIS DES CONGRES DE ROYAN

ANNEXE ORDRE DE SERVICE N°3

En s'appuyant sur les documents :

- ✓ L'APD reçu le 11 mai 2018 (ATELIER FERRET)
- ✓ Palais des Congrès APD - Avis (conduite d'opération)
- ✓ 180611 Réponses aux questions, (ATELIER FERRET)

présentés lors des réunions du Comité de Pilotage des 1^{er} et 12 juin 2018, la Maîtrise d'Ouvrage, après réflexion et analyse finale, retient la validation globale de l'APD en précisant :

Les points évoqués ci-dessous, par la Maîtrise d'Œuvre dans ses réponses comme éléments à affiner en phase suivante, sont à prendre en compte dans la suite du projet et notamment dans l'élaboration de la phase PRO.

A- Aménagement du CIAP :

Contrairement à l'annexe de l'OS 2, il est admis que l'accès du CIAP se fera via l'accueil du Palais des Congrès.

Les équipements de base restent ceux indiqués dans le document « Ville de ROYAN - Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine adossé au Palais des Congrès - Programme détaillé - 16 Février 2018 » page 20 & 21.

Un complément d'information sera fourni par la Maîtrise d'Ouvrage pour détailler le fonctionnement et les équipements spécifiques de scénographie.

L'aménagement du CIAP reste un élément complémentaire au programme de base

B- Aménagement des Offices et Bars :

Il est admis que les repas pourront être servis sur deux niveaux : rez-de-chaussée et 1^{er} étage (la Maîtrise d'Œuvre doit fournir rapidement des schémas d'implantation configuration assises et mange-debout).

Il est aussi admis que les bars du rez-de-chaussée et 1^{er} étage seront intégrés au projet comme éléments patrimoniaux. Pour se faire, la Maîtrise d'Ouvrage fournira rapidement le mode de fonctionnement souhaité pour ces espaces et la Maîtrise d'Œuvre apportera des solutions fonctionnelles tout en respectant le patrimoine.

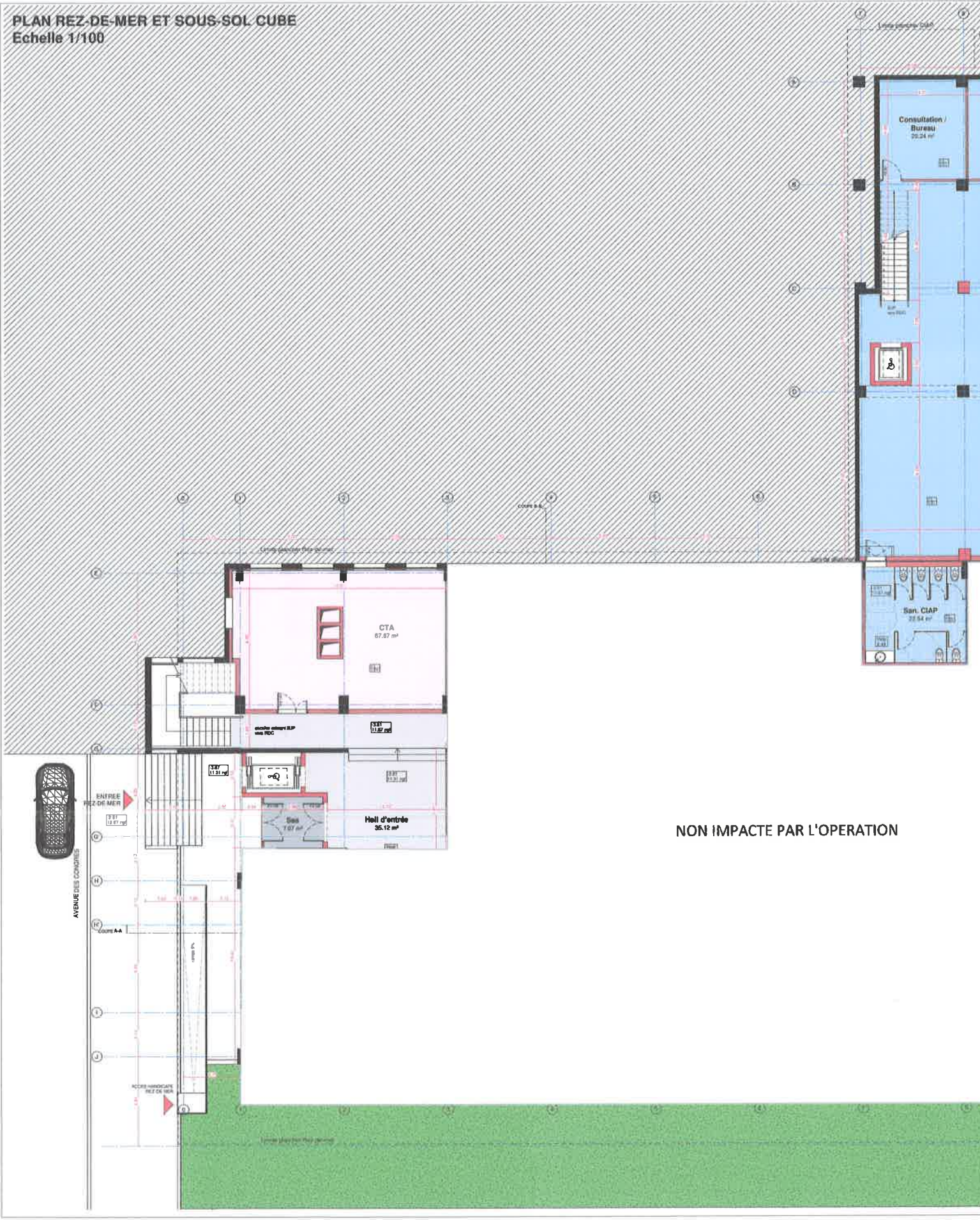
C- l'Aménagement du rez-de-mer ainsi que le recul de la façade ne sont plus intégrés au projet

D- Le souhait de la Maîtrise d'Ouvrage de retrouver une extension à l'arrière de la salle Saintonge

En plus de l'extension latérale pour le public, avec retransmission sur écran, une solution à l'arrière de la salle avec également retransmission par écran (pouvant être amovible) mais avec vue direct dans la salle est souhaitée par la Maîtrise d'Ouvrage.

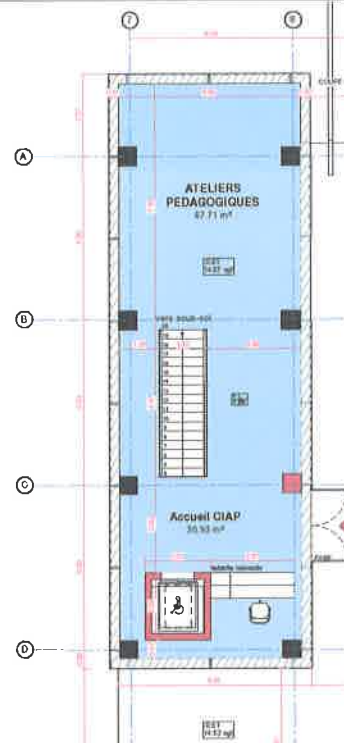
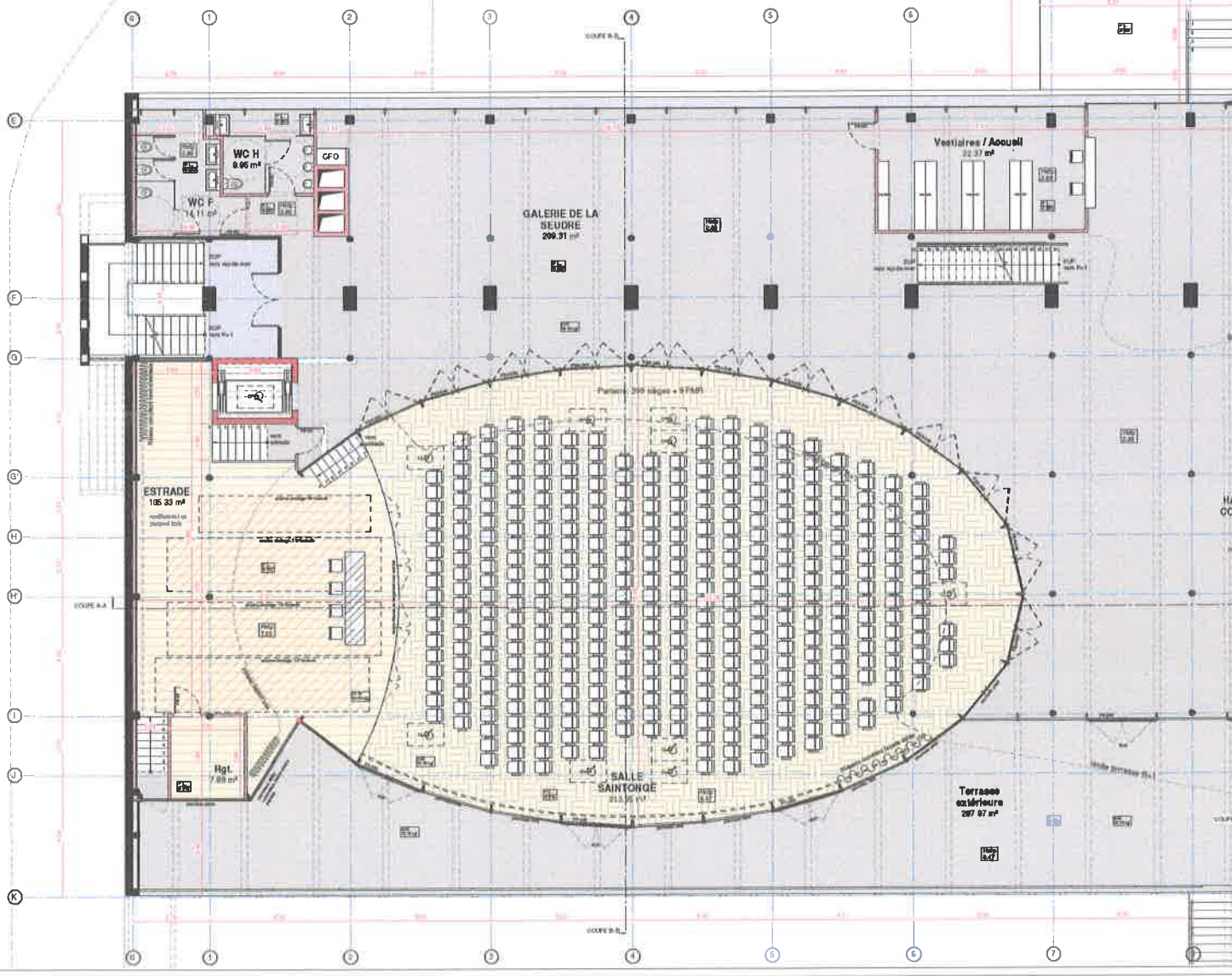
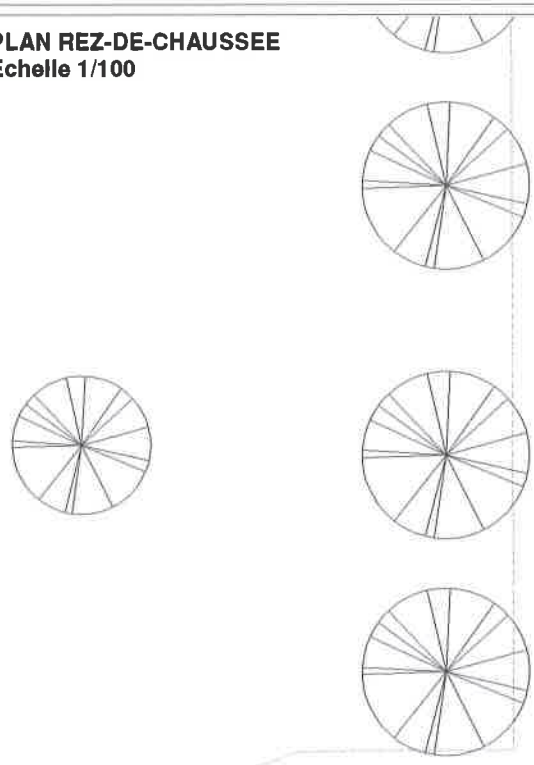
E- Les sanitaires hommes seront complétés d'une cuvette en remplacement d'un urinoir à tous les niveaux

PLAN REZ-DE-MER ET SOUS-SOL CUBE
Echelle 1/100

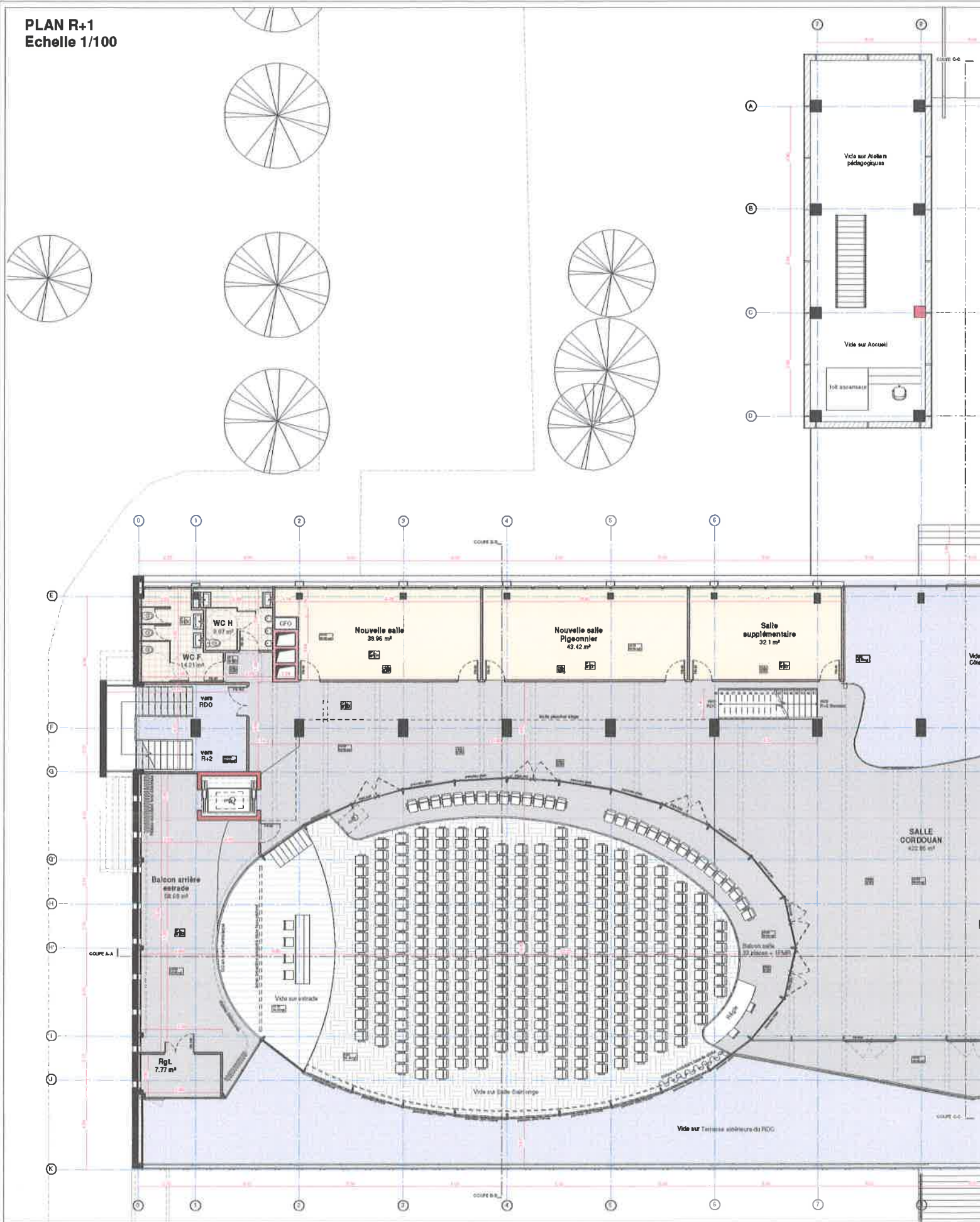


NON IMPACTE PAR L'OPERATION

PLAN REZ-DE-CHAUSSEE
Echelle 1/100



PLAN R+1
Echelle 1/100



PLAN R+2
Echelle 1/100

